

Rencontre entre BCA et Réparateurs (suite): premier bilan intermédiaire

jeudi, 04 septembre 2014

La rencontre entre le BCA Expertise, la FNAA et la FFC-réparateurs du 2 septembre a permis de poser sur la table les divers dossiers individuels illustrant les tensions croissantes entre experts BCA et carrossiers. Mais les discussions de fond sur le rôle économique des experts ne font que commencer, avec le BCA comme d'ailleurs avec l'ANEA...



Suite aux reproches convergents de la FNAA et de la FFC-Réparateurs concernant certaines pratiques un peu “verticales” constatées dans plusieurs régions du réseau BCA-Expertise (voir «[Méthodes du BCA \(suite\) : les enjeux de la rencontre du 2 septembre](#)»), ce dernier avait provoqué une réunion destinée à vider les abcès. Serge Valet et Patrick Nardou, respectivement président-délégué de la FNAA-Carosserie et président de la FFC-Réparateur, sont donc arrivés forts des divers dossiers individuels illustrant les “excès d’autorité économique” de certains experts.

Le BCA a promis de traiter tous les dossiers individuels concernés via son médiateur spécialement dévolu à cet effet par la charte “Réparateurs/BCA” qui régit les relations entre les deux parties. Une charte que, comme expliqué dans notre précédent article sur le sujet, les deux représentants des réparateurs ont souhaité mettre au cœur de la rencontre, rappelant que si le rôle économique pourtant croissant des experts n’y est pas formellement traité, il ne peut s’abstraire de l’esprit du texte.

Il s’agit bien d’endiguer la dérive actuelle d’experts qui, pour rester en odeur de sainteté auprès de leurs mandants assureurs, accroissent toujours plus la pression tarifaire sur les devis de réparation. De la même façon que la FNAA travaille actuellement, dans l’autre charte “ANEA/Réparateurs”, à mieux définir les critères permettant de rendre plus lisibles et plus objectifs les devis imposés par les experts, il s’agit donc de suivre la même démarche avec le BCA.

Cette recherche du juste milieu à trouver entre la «*liberté de l'expert en automobile d'évaluer le coût d'un sinistre*» et celle du réparateur «*de fixer librement ses prix*» ne fait sûrement que commencer. Et elle ne pourra réellement aboutir que lorsqu'une réflexion sur la liberté de l'expert vis-à-vis de l'assureur aura, elle aussi, été mise sur la table des discussions et aura été traitée...

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite